



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2026-094

PUBLIÉ LE 14 AVRIL 2026

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2026-04-07-00005 - 2026 04 01 decision ordonnateur raa (4 pages)	Page 4
R24-2026-04-01-00004 - ARRETE N°	
2025-DOMS-PA/PH/PDS-0183??Portant programmation pour le département d'Eure-et-Loir des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2026 à 2030, conformément aux articles L. 312 8 et D. 312-204 du même code (9 pages)	Page 9
R24-2026-04-07-00004 - ARRETE N° 2026-DOMS-PA28-022??Portant autorisation de mise en oeuvre d'un Centre de ressources territorial (CRT) au sein de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de CHATEAUDUN d'une capacité globale de 229 places réparties sur deux sites géographiques géré par le Centre Hospitalier de CHATEAUDUN. (6 pages)	Page 19
R24-2026-04-08-00005 - ARRETE N° 2026-DOMS-PA45-019??Portant autorisation de création d'un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places au sein de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Korian La Reine Blanche à OLIVET géré par la SAS La Reine Blanche (groupe Korian), sans changement de sa capacité totale de 101 places. (5 pages)	Page 26
R24-2026-04-08-00004 - ARRETE N° 2026-DOMS-PA45-053??Portant cessation d'activité totale et abrogation d'autorisation de la Petite Unité de Vie (PUV) d'ORLEANS d'une capacité de 24 lits d'hébergement permanent gérée par l'Association La Sainte Famille, à compter du 1er janvier 2026. (3 pages)	Page 32
R24-2026-04-08-00006 - ARRETE N° 2026-DOMS-PA45-054 ??Portant autorisation de modification de la répartition du public accueilli au sein de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Les Jardins de Sido de CHATILLON COLIGNY, sans changement de sa capacité totale de 100 places. (4 pages)	Page 36
R24-2026-04-08-00003 - ARRETE N° 2026-DOMS-PH41-051??Actant le changement d'adresse du site secondaire de l'établissement ??et service de préorientation (ESPO) Les Rhuets de VOUZON géré par la Fondation COS Alexandre Glasberg, sans changement de sa capacité globale de 18 places réparties sur deux sites géographiques. (4 pages)	Page 41

R24-2026-04-09-00014 - ARRETE N° 2026-DOMS-PH45-033???	Portant révision de la programmation prévisionnelle de signature ???	
	pour la période 2026 à 2030 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap du département du Loiret (12 pages)	Page 46
R24-2026-04-14-00001 - Décision 2026-SPE-0008 portant modif	habilitation organisme formation DIGIVODA -version raa (3 pages)	Page 59

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-04-07-00005

2026 04 01 decision ordonnateur raa

DECISION 2026-SG-005

Portant délégation de signature pour les actes et décisions relevant de l'ordonnateur en application des dispositions de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1431-1 à L 1432-3, L 1432-5 à L 1432-8, R1432-54 à R 1432-66, D 1432-15 à D 1432-27,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret N°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et plus particulièrement ses articles 10 et 186,

VU le décret n°2024-566 du 19 juin 2024 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration des agences régionales de santé,

VU la délibération du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° CS- 2015- 3 du 8 avril 2015 relative aux admissions en non-valeur,

VU la délibération du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° CS- 2015 – 11 du 3 décembre 2015 relative aux remises gracieuses,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à M. Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relevant des fonctions d'ordonnateur de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire à l'exception des admissions en non-valeur et des remises gracieuses déléguées à la directrice générale par le Conseil d'administration.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand MOULIN, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article 1 de la présente décision sera exercée par les membres de l'équipe de direction de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et les agents exerçant sous leur autorité, selon la répartition des délégations de signature décrite ci-dessous :

## **Achat / Engagements juridiques - Commande Publique (BP et BA)**

### **Signature de bons de commande dans le cadre du marché de surveillance entomologique, prospection et traitement aduIticide LAV :**

Jean-Christophe COMBOROURE, Aurélie THOUET.

### **Signature devis – Contrats - Marchés et ses pièces annexes :**

Emmanuelle BURGEI, Michel DEISS, Anne PHILIPPON

### **Valideur SIBC / Engagements juridiques (au siège et en délégation départementale) :**

Michel DEISS, Aurélien PICHONNEAU

## **Achat / Certification SF - Commande Publique (BP et BA)**

### **Valideur SIBC / Certification du service fait :**

Michel DEISS, Aurélien PICHONNEAU

## **Subvention budget annexe / Engagements juridiques Intervention (BA)**

### **Attribution de subvention (Arrêtés, convention ou avenants) :**

Emmanuelle BURGEI, Mathieu LEMARCHAND, Clémence CHARRAS, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Chantal LESAGE, Thibault HAROUIMI, Estel QUERAL, Vincent BONNANS, Julien GUILLAUME, Eric VAN WASSENHOVE, Rodolphe LEPROVOST, Angélique MASI, Jean-Christophe COMBOROURE, Aurélie THOUET.

### **Valideurs SIBC / Engagements juridiques (hors interface MDS / HAPI / PEP) :**

Michel DEISS, Aurélien PICHONNEAU

## **Subvention budget annexe / Certification SF Intervention (BA)**

### **Certification de service fait valant ordre de paiement HAPI :**

Emmanuelle BURGEI, Mathieu LEMARCHAND, Clémence CHARRAS, Sandrine LUCAS, Blaise KAMENDJE, Teck CHENG, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Chantal LESAGE, Thibault HAROUIMI, Estel QUERAL, Vincent BONNANS, Julien GUILLAUME, Eric VAN WASSENHOVE, Rodolphe LEPROVOST, Angélique MASI, Jean-Christophe COMBOROURE, Aurélie THOUET.

### **Valideur SIBC / Certification de service fait (hors interface MDS / HAPI / PEP)**

Michel DEISS, Aurélien PICHONNEAU

## **RH / Paie**

### **Etat de cotisation - Décision ressources humaines - Etat liquidatif des agents :**

Emmanuelle BURGEI, Anne PHILIPPON, Emmanuelle LE MENEZ

### **Etat liquidatif des indemnisations d'experts :**

Emmanuelle BURGEI, Anne PHILIPPON, Emmanuelle LE MENEZ, Mathieu LEMARCHAND, Clémence CHARRAS, Sandrine LUCAS, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Chantal LESAGE, Thibault HAROUIMI, Estel QUERAL, Vincent BONNANS, Julien GUILLAUME, Eric VAN WASSENHOVE, Rodolphe LEPROVOST, Angélique MASI, Jean-Christophe COMBOROURE, Aurélie THOUET, Jean-Charles ROCHARD, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Gérald NAULET, Rosaline FOUQUEREAU, Anne DU PEUTY, Christine LAVOGIEZ, Julie BONNET, Elsa LIVONNET, Anne PILLEBOUT, Laëtitia FAVERAUX, Caroline JANVIER, Nathalie TURPIN, Françoise MORAGUEZ, Catherine FAYET, Anne PHAM-BA.

### **RH / Honoraires**

#### **Certificat de service fait des notes honoraires des experts :**

Emmanuelle BURGEI, Anne PHILIPPON, Emmanuelle LE MENEZ, Mathieu LEMARCHAND, Clémence CHARRAS, Sandrine LUCAS, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Chantal LESAGE, Thibault HAROUIMI, Estel QUERAL, Vincent BONNANS, Julien GUILLAUME, Eric VAN WASSENHOVE, Rodolphe LEPROVOST, Angélique MASI, Jean-Christophe COMBOROURE, Aurélie THOUET, Jean-Charles ROCHARD, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Gérald NAULET, Rosaline FOUQUEREAU, Anne DU PEUTY, Christine LAVOGIEZ, Julie BONNET, Elsa LIVONNET, Anne PILLEBOUT, Laëtitia FAVERAUX, Caroline JANVIER, Nathalie TURPIN, Françoise MORAGUEZ, Catherine FAYET, Anne PHAM-BA.

### **RH / Engagements juridiques**

#### **Signature contrats de travail :**

Emmanuelle BURGEI, Anne PHILIPPON

### **Divers / Déplacements**

#### **Ordre de missions individuels :**

Au siège :

Emmanuelle BURGEI, Anne PHILIPPON, Ludovic POUTISSOU, Florent REVARDEL, Michel DEISS, Mathieu LEMARCHAND, Clémence CHARRAS, Sandrine LUCAS, Teck CHENG, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Chantal LESAGE, Thibault HAROUIMI, Estel QUERAL, Vincent BONNANS, Julien GUILLAUME, Eric VAN WASSENHOVE, Rodolphe LEPROVOST, Angélique MASI, Jean-Christophe COMBOROURE, Aurélie THOUET, Myriam RAUX, Marie HALLEZ, Annaïg HELLEU, Natacha BILLET.

En délégation départementale :

Jean-Charles ROCHARD, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Gérald NAULET, Rosaline FOUQUEREAU, Anne DU PEUTY, Christine LAVOGIEZ, Julie BONNET, Elsa LIVONNET, Anne PILLEBOUT, Laëtitia FAVERAUX, Caroline JANVIER, Nathalie TURPIN, Françoise MORAGUEZ, Catherine FAYET, Anne PHAM-BA.

**Ordre de missions permanent**

Au siège et en délégation départementale :

Emmanuelle BURGEI

**Divers / Immobilisations**

**Demandes de sorties des immobilisations :**

Michel DEISS, Ludovic POUTISSOU

**Recettes / Recouvrements**

**Certificats administratifs :**

Emmanuelle BURGEI

**ARTICLE 3** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 7 avril 2026  
La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé  
Centre-Val de Loire  
Signé : Mme Clara de BORT

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-04-01-00004

ARRETE N° 2025-DOMS-PA/PH/PDS-0183

Portant programmation pour le département d'Eure-et-Loir des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2026 à 2030, conformément aux articles L. 312 8 et D. 312-204 du même code

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE L'EURE-ET-LOIR**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE**

Portant programmation pour le département d'Eure-et-Loir des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2026 à 2030, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

Le Président du Conseil Départemental,  
La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé,

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204

**VU** le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

**VU** la décision n° 2025-DG-DS-0003 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique

## ARRETEMENT

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article 2 du décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1<sup>er</sup> porte sur la période **du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030**. Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié, pour l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, sur le recueil des actes administratifs et sur son site internet (<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/evaluation-de-la-qualite-des-etablissements-et-services-medico-sociaux>), et, pour le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, sur son site internet.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui a délivré l'autorisation :
  - auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir – 28028 CHARTRES CEDEX **et** Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 ORLEANS,
  - auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir – 28028 CHARTRES CEDEX ;
  - auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 ORLEANS ;
- d'un recours contentieux transmis au tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie - 45000 Orléans ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

ARTICLE 5 : Le Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir et le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans le 01 avril 2026

La Directrice générale de l'agence  
régionale de santé  
Du Centre-Val de Loire,  
Signé : Clara de BORT

Le Président du Conseil  
Départemental de l'Eure-et-Loir et  
par délégation  
La directrice générale adjointe des  
solidarités, par intérim  
Signé : Safiatou YIGANG

N° 2025-DOMS-PA/PH/PDS-0183 enregistré le 01 avril 2026

## Annexe

Relative à la programmation du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 de la transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés conjointement par le président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir et la directrice générale de l'Agence régionale de santé

Transmission du rapport		Autorité(s) compétente(s)		Organisme gestionnaire		ESSMS ou ESSMS concernés	
Année	Echéance trimestrielle			Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique
							Principal
2026	1er Trimestre	ARS				ESAT LA FERME	2800002668
2026	1er Trimestre	ARS/CD		CH SPECIALISE HENRIEY	280000142	FAM DE BONNEVAL	280500315
2026	1er Trimestre	ARS		IME LES BOIS DU SEIGNEUR	280000209	DAME LES BOIS DU SEIGNEUR	280000274
2026	1er Trimestre	ARS/CD		ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL	280000241	EHPAD RESIDENCE JEANNE D ARC	280503368
2026	1er Trimestre	ARS/CD		EHPAD RESIDENCE PERIER	280000258	EHPAD RESIDENCE LES ORELIES	280503400
2026	1er Trimestre	ARS/CD		CH NOGENT LE ROTROU	280000530	EHPAD RESIDENCE PERIER	280000704
2026	1er Trimestre	ARS/CD		FOYER ACCUEIL CHARTRAIN (FAC)	280000589	EHPAD LA CHARMERAIE	280503582
2026	1er Trimestre	ARS		JDA NOGENT LE PHAYE	280001215	LHSS DU FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN	280007675
2026	1er Trimestre	ARS/CD		JDA VERNOUILLET	280008830	EHPAD LES JARDINS D AUTOMME	280504416
2026	1er Trimestre	ARS/CD			280008848		280505306
2026	1er Trimestre	ARS/CD				EHPAD TEXIER GALLAS D ANET	280500455
2026	1er Trimestre	ARS/CD				EHPAD TEXIER GALLAS DE THIRON GARDAIS	280500463
2026	1er Trimestre	ARS/CD		FONDATION TEXIER GALLAS	280504051	EHPAD TEXIER GALLAS AUTHON DU P	280500471
2026	1er Trimestre	ARS/CD				EHPAD TEXIER GALLAS D AUNEAU	280500489
2026	1er Trimestre	ARS/CD				EHPAD TEXIER GALLAS DE VOVES	280500505
2026	1er Trimestre	ARS/CD				EHPAD TEXIER GALLAS ORGERES EN BEAUCE	280500513
		ARS				SSIAD FEDERATION ADMR 28	280001371
		ARS		FEDERATION ADMR D'EURE ET LOIR	280504291	SSIAD FEDERATION ADMR 28 LE COUDRAY	280004839
		ARS				SSIAD FEDERATION ADMR 28 MAINTENON	280504739
		ARS				SSIAD FEDERATION ADMR 28 YMONVILLE	280505827
2026	1er Trimestre	ARS/CD		EHPAD MADELEINE QUEMIN	280504895	EHPAD MADELEINE QUEMIN	280504903
2026	1er Trimestre	ARS		ASS VERS L AUTONOMIE	280505181	ESAT LES ATELIERS VERS L'AUTONOMIE	280003559
2026	1er Trimestre	ARS/CD		ASSOCIATION GROUPE SOS SENIORS	570010173	EHPAD LES GLORIETTES	280505645
2026	1er Trimestre	ARS		TRISOMIE 21 FRANCE	690052667	SESSAD OLIVIA	280505405
2026	1er Trimestre	ARS		ASSOCIATION NOTRE DAME	920690229	MAS DE SENONCHES	280505603
2026	1er Trimestre	ARS		ASSOCIATION AIDES	930013768	CAARUD AIDES 28	280007089
2027	1er Trimestre	ARS/CD		ETBL SOC MEDICAL EHPAD MESQUITE AUGUIN	280000076	EHPAD MESQUITE AUGUIN	280000167

Transmission du rapport		Autorité(s) compétente(s)		Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés			
Année	Echéance trimestrielle			Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale		N° Finess géographique	
						Principal	Secondaire		
2027	1er Trimestre	ARS/CD				CAMSP		280003609	280007733
2027	1er Trimestre	ARS		CH DE CHARTRES	280000134	CENTRE RESSOURCES DE COORDINATION			
2027	1er Trimestre	ARS				DAME DU CH CHARTRES		280005893	280005901
2027	1er Trimestre	ARS				DAME DU CH CHARTRES - SITE SECONDAIRE			
2027	1er Trimestre	ARS		CTRE HOSPITALIER DREUX V. JOUSSELIN	280000183	CSAPA DU CH DE DREUX		280001728	
		ARS				SSIAD EPA ILLIERS COMBRAY		280504929	
2027	1er Trimestre	ARS/CD		ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME	280000233	EHPAD LES GENETS		280503384	
2027	1er Trimestre	ARS/CD		ASS RES BOIS DE L EPINAY	280000787	EHPAD RESIDENCE BOIS DE L EPINAY		280004698	
2027	1er Trimestre	ARS/CD		FOYER "GERARD VIVIEN"	280000878	EAM LES TILLEULS-LILAS		280005232	
2027	1er Trimestre	ARS/CD		EHPAD ARC EN CIEL	280000928	EHPAD ARC EN CIEL		280503392	
2027	1er Trimestre	ARS/CD		CCAS DREUX	280002239	RESIDENCE AUTONOMIE LA VAUMONNAIE		280500273	
2027	1er Trimestre	ARS/CD		ETABLISSEMENT INTERCOMMUNAL CLOYES	280005729	EHPAD RESIDENCE DU BOIS DE LA ROCHE		280005778	
2027	1er Trimestre	ARS/CD		CCAS DE CHATEAUDUN	280503939	RESIDENCE AUTONOMIE LEO LAGRANGE		280500802	
2027	1er Trimestre	ARS/CD		CCAS CHARTRES	280503962	RESIDENCE AUTONOMIE MARCEL GAUJARD		280500331	

Transmission du rapport		Autorité(s) compétente(s)	Organisme gestionnaire		ESSMS ou ESSMS concernés		
Année	Echéance trimestrielle		Raison sociale	N° Finess Juridique	Raison sociale	N° Finess géographique	
2027	1er Trimestre	ARS/CD	CONGREGATION SOEURS ST PAUL	280503988	PUV SAINT PAUL	Principal 280008665	Secondaire
2027	1er Trimestre	ARS			DAME (IME) ANDRE BRAULT	280000290	280007402
2027	1er Trimestre	ARS			UEM ECOLE MATERNELLE LES CYTISES		
2027	1er Trimestre	ARS			DAME LES TROIS VALLEES	280000332	280010646
2027	1er Trimestre	ARS			UEMA LES LUTINS BLEUS		
2027	1er Trimestre	ARS			JES LE PETIT POU CET	280003328	
2027	1er Trimestre	ARS			EEAP MME DE MONTCHALIN LES BUISSONNIER		
2027	1er Trimestre	ARS		280504002	EEAP MME DE MONTCHALIN - SITE S	280005166	280010794
2027	1er Trimestre	ARS	ADAPEI 28 LES PAILLONS BLANCS		JES LES TROIS VALLEES	280006396	
2027	1er Trimestre	ARS			ESAT LE VILLAGE DES METIERS	280500208	
2027	1er Trimestre	ARS			ESAT LA BROUAZE	280500901	
2027	1er Trimestre	ARS			ESAT MME DE FONTANGES	280504838	
2027	1er Trimestre	ARS			EEAP (IME) LE HOME DES PRES	280506023	
2027	1er Trimestre	ARS/CD			EAM LES MARTINEAUX	280006347	280009580
2027	1er Trimestre	ARS					
2027	1er Trimestre	ARS	CICAT	280505272	CSAPA CICAT	280506320	280506338
2027	1er Trimestre	ARS			CSAPA CICAT DE CHATEAUDUN	280010935	
2027	1er Trimestre	ARS/CD	ASSOCIATION DU PARC DU CHATEAU	280505546	EHPAD LE PARC DU CHATEAU D'ABONDANT	280000647	
2027	1er Trimestre	ARS/CD	EHPAD MARTIAL TAUGOURDEAU	280505801	EHPAD MARTIAL TAUGOURDEAU	280505819	
2027	1er Trimestre	ARS/CD	COLISEE FRANCE	330050899	EHPAD CHATEAU DU HAUT VENAY	280504861	
2027	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD LES JARDINS D'ARIANE	280504986	
2027	1er Trimestre	ARS/CD	ASSOCIATION NOTRE DAME DE JOIE	750043713	EHPAD NOTRE DAME DE JOIE	280503004	
2027	1er Trimestre	ARS/CD	SAS RESIDENCE AQUARELLE	750061442	EHPAD RESIDENCE AQUARELLE	280506064	

Transmission du rapport		Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés			
Année	Echéance trimestrielle	Autorité(s) compétente(s)	Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique	
						Principal	Secondaire
2027	1er Trimestre	ARS	ANPAA SIEGE	750713406	ACT ADDICTIONS FRANCE	280008467	
2027	1er Trimestre	ARS	LA MAISON MATERNELLE	750806523	DAME LE NID DES BOIS	280000340	
2027	1er Trimestre	ARS			ESAT ATELIERS DES PORTES DU PERCHE	280003229	
2027	1er Trimestre	ARS			MAS DE LEVES	280007642	
2027	1er Trimestre	ARS/CD	OEUVRES HOSP DE L'ORDRE DE MALTE	750810590	FAM MAISON SAINT FULBERT	280001330	
2027	1er Trimestre	ARS/CD			SAMSAH TSA SAINT-JULIEN	280007436	
2027	1er Trimestre	ARS/CD			SAMSAH ALVE CHARTRES		
2027	1er Trimestre	ARS/CD				280008566	
2027	1er Trimestre	ARS/CD	ACCOMPAGNEMENT LIEUX DE VIE ENTRAIDE	910017193	SAMSAH ALVE - SITE SECONDAIRE	280004649	280008574
2027	1er Trimestre	ARS/CD	SA EMEIS - SIEGE SOCIAL	920030152	EHPAD LES JARDINS DE CHARTRES	280500380	280008582
2027	1er Trimestre	ARS			ESAT LE MESNIL	280500760	
2027	1er Trimestre	ARS/CD	UNAPEI HAUTS DE SEINE 92	920800976	FAM DE MEZIERES-EN-DROUVAIS	280007113	
2027	1er Trimestre	ARS/CD			FAM LA POMMERAIE	280505033	
2028	1er Trimestre	ARS/CD	EHPAD DE BREZOLLES	280000506	EHPAD DE BREZOLLES	280000639	
2028	1er Trimestre	ARS			EQUIPE MOBILE SANTE PRECARITE	280009317	
2028	1er Trimestre	ARS/CD			SAMSAH ERI TND	280010661	
2028	1er Trimestre	ARS/CD	CH DE CHARTRES	280000134	EHPAD HOTEL DIEU		280006172
2028	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD VAL DE L EURE	280504168	
2028	1er Trimestre	ARS/CD			CAMSP	280505991	
2028	1er Trimestre	ARS/CD	CTRE HOSPITALIER DREUX V. JOUSSELIN	280000183	EHPAD LE PRIEURE DREUX	280500117	
2028	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD LES EAUX VIVES		280503798
2028	1er Trimestre	ARS	CH DE LA LOUPE	280000225	SSIAD DU CH LA LOUPE	280505793	
2028	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD EDMOND MORCHOISNE	280503434	

Transmission du rapport		Organisme gestionnaire		ESSMS ou ESSMS concernés		
Année	Echéance trimestrielle	Autorité(s) compétente(s)	Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique
						Principal Secondaire
2028	1er Trimestre	ARS/CD	ETS PUB DEP ALIGRE ET MARIE THERESE	280000498	EHPAD ALIGRE ET MARIE THERESE	280000613
2028	1er Trimestre	ARS/CD			FAM DE LEVES	280505843
2028	1er Trimestre	ARS/CD	EHPAD DE GALLARDON	280000621	EHPAD LES COTEAUX DE ST MATHIEU	280002155
2028	1er Trimestre	ARS/CD	ETS INTERCOM PONTGOUIN	280000910	EHPAD RESIDENCE ROBERT BIZARD	280503335
		ARS	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	280000977	SSIAD DU CCAS NOGENT LE ROTROU	280504374
2028	1er Trimestre	ARS	IME FONTAINE BOUILLANT	280001181	DAME FONTAINE BOUILLANT	280505462
2028	1er Trimestre	ARS/CD	AFTC	280005794	SAMSAH AFTC 28 LUCE	280004078
2028	1er Trimestre	ARS/CD			FAM LES TAMARIS	280005802
2028	1er Trimestre	ARS/CD	ASSO APPRENDRE L'AUTONOMIE AUTREMENT	280007717	SAMSAH DU PARC	280007592
2028	1er Trimestre	ARS/CD	CH DE CHATEAUDUN	280500075	EHPAD DE CHATEAUDUN	280500083
2028	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD DE CHATEAUDUN - SITE DE FEDE	
		ARS	CCAS DE CHATEAUDUN	280503939	SSIAD DU CCAS CHATEAUDUN	280504788
2028	1er Trimestre	ARS/CD	CCAS CHARTRES	280503962	EHPAD MARCEL GAUJARD	280504960
2028	1er Trimestre	ARS/CD	ADAPEI 28 LES PAPILLONS BLANCS	280504002	EAM LES MARTINEAUX	280006347
2028	1er Trimestre	ARS			SESSAD APF DE CHARTRES	280003989
2028	1er Trimestre	ARS/CD	APF FRANCE HANDICAP	750719239	EAM JACQUES BOURGAREL	280003179
2028	1er Trimestre	ARS/CD			SAMSAH APF FRANCE HANDICAP	280004029
2028	1er Trimestre	ARS/CD	SAS LE PARC SAINT CHARLES	280001314	FAM LE HAUT DE LA VALLEE	280005935
2029	1er Trimestre	ARS/CD	CCAS DREUX	280002239	EHPAD LE PARC SAINT CHARLES	280506106
		ARS	CCAS CHARTRES	280503962	SSIAD DU CCAS DREUX	280503251
2029	1er Trimestre	ARS/CD	ADAPEI 28 LES PAPILLONS BLANCS	280504002	SSIAD DU CCAS DE CHARTRES	280503590
					FAM SAINT-EXUPERY	280007469

Transmission du rapport		Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés		
Année	Echéance trimestrielle	Autorité(s) compétente(s)	Raison sociale	N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique
					Principal	Secondaire
2029	1er Trimestre	ARS			CMPP GAMBETTA	280000175
2029	1er Trimestre	ARS			DAME BORROMEI-DEBAY	
2029	1er Trimestre	ARS			UEMA BORROMEI DEBAY	280000357
2029	1er Trimestre	ARS			CMPP RECHEVRES	
2029	1er Trimestre	ARS			CMPP ANTEENNE DE CHATEAUDUN	280000365
2029	1er Trimestre	ARS			DAME ANTOINE FAUVET	
2029	1er Trimestre	ARS			DAME ANTOINE FAUVET	280002254
2029	1er Trimestre	ARS			ESAT HORS LES MURS	280002619
2029	1er Trimestre	ARS	ADPEP 28	280504069	SESSAD DEPARTEMENTAL	280005695
2029	1er Trimestre	ARS			DITEP	
2029	1er Trimestre	ARS			DITEP - SITE SECONDAIRE	280005984
2029	1er Trimestre	ARS			INSTITUT ANDRE BEULE	
2029	1er Trimestre	ARS			INSTITUT ANDRE BEULE - SITE SECONDAIRE	280505611
2029	1er Trimestre	ARS			INSTITUT ANDRE BEULE - SITE SECONDAIRE	280505637
2029	1er Trimestre	ARS			INSTITUT ANDRE BEULE	280505650
2029	1er Trimestre	ARS			CMPP DE LUCE	280010927
2029	1er Trimestre	ARS			MAS ANAIS DE GASVILLE OISEME	280005489
2029	1er Trimestre	ARS			ESAT ANAIS DE VERNOUILLET	280005950
2029	1er Trimestre	ARS	FONDATION ANAIS	750065591	ESAT ANAIS DE NOGENT LE ROTROU	280505314
2029	1er Trimestre	ARS			ESAT ANAIS DE CHARTRES	280506171
2029	1er Trimestre	ARS	FONDATION LEOPOLD BELLAN	750720609	DAME LEOPOLD BELLAN	280000027
2030	1er Trimestre	ARS/CD	LES TEMPS BLEUS	250018314	EHPAD KORIAN LES TEMPS BLEUS	280505348
2030	1er Trimestre	ARS/CD	LES BEGONIAS	250018686	EHPAD KORIAN LA ROSERAIE	280505009
2030	1er Trimestre	ARS/CD			EHPAD KORIAN VILLA EVORA	280505207
2030	1er Trimestre	ARS/CD	CH SPECIALISE HENRIEY	280000142	EHPAD LA ROSE DES VENTS	280002114
2030	1er Trimestre	ARS/CD	ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAL	2800000217	EHPAD LA FORET	280503343
2030	1er Trimestre	ARS	UGECAM CENTRE	450018106	MAS DE BEAUROUVRE	280007741

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-04-07-00004

ARRETE N° 2026-DOMS-PA28-022

Portant autorisation de mise en oeuvre d'un Centre de ressources territorial (CRT) au sein de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de CHATEAUDUN d'une capacité globale de 229 places réparties sur deux sites géographiques géré par le Centre Hospitalier de CHATEAUDUN.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE L'EURE-ET-LOIR**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE**

Portant autorisation de mise en œuvre d'un Centre de ressources territorial (CRT) au sein de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de CHATEAUDUN d'une capacité globale de 229 places réparties sur deux sites géographiques géré par le Centre Hospitalier de CHATEAUDUN.

Le Président du Conseil Départemental,  
La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé,

**VU** le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

**VU** le Code de l'action sociale et des familles

**VU** le Code de la santé publique

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS)

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

**VU** l'instruction n° DGCS/SD3A/2022/113 du 15 avril 2022 relative à l'appel à candidatures portant sur le déploiement de la mission de centre de ressources territorial pour les personnes âgées

**VU** la décision n° 2025-DG-DS-0003 en date du 1er octobre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand MOULIN, en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relatifs à l'exercice des missions de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L.1432-2 du code de la santé publique

**VU** la délibération de l'Assemblée départementale du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur Christophe LE DORVEN en qualité de Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir

**VU** l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 portant adoption du Projet Régional de Santé de la région Centre-Val de Loire en date du 26 octobre 2023

**VU** l'arrêté conjoint en date du 23 décembre 2025 portant cession d'autorisation de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de CHATEAUDUN d'une capacité globale de 229 places réparties sur deux sites géographiques géré par le Centre Hospitalier de CHATEAUDUN au profit de l'établissement public autonome communal de CHATEAUDUN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027

**VU** l'arrêté du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre de ressources territorial pour les personnes âgées

**VU** l'appel à candidatures lancé le 4 avril 2025 par l'ARS Centre-Val de Loire concernant la mise en œuvre de Centres ressources territoriaux pour les personnes âgées dans le département d'Eure-et-Loir

**VU** le dossier de candidature déposé le 4 juillet 2025 par le Centre Hospitalier de CHATEAUDUN sur la plateforme en ligne Démarches simplifiées pour l'EHPAD de CHATEAUDUN

**VU** l'avis émis par les membres de la commission de sélection réunis le 2 octobre 2025 et le courrier de l'ARS Centre-Val de Loire en date du 15 octobre 2025 demandant au CH de CHATEAUDUN de déposer un nouveau dossier de candidature afin de répondre complètement au cahier des charges

**VU** le nouveau dossier déposé par le CH de CHATEAUDUN le 5 janvier 2026 et les échanges entre les équipes du CH de CHATEAUDUN et l'ARS Centre-Val de Loire

**VU** le courrier de réponse de l'ARS Centre-Val de Loire en date du 15 janvier 2026 émettant un avis favorable à la candidature du CH de CHATEAUDUN pour la mise en œuvre d'un CRT au sein de l'EHPAD de CHATEAUDUN

**CONSIDERANT QUE** le projet répond au cahier des charges nationales et aux critères définis par l'ARS Centre-Val de Loire

**CONSIDERANT QUE** le projet répond à une mission d'appui aux professionnels du territoire et à une mission d'accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif, en alternative à l'EHPAD, qui souhaitent rester à leur domicile, pour lesquelles un accompagnement « classique » des services du domicile n'est plus suffisant

**CONSIDERANT QUE** ce projet présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le PRIAC actualisé de la région Centre-Val de Loire mentionné à l'article L.312-5-1 du Code de l'action sociale et des familles

## **ARRETEMENT**

ARTICLE 1er : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée au CH de CHATEAUDUN pour mettre en œuvre un Centre de Ressources Territorial (CRT) au sein de l'EHPAD de CHATEAUDUN sur son site Jallans.

La capacité globale de l'EHPAD de CHATEAUDUN reste fixée à 229 places pour personnes âgées dépendantes réparties sur deux sites géographiques comme suit :

- Site principal situé rue Fédé à CHATEAUDUN : 161 places,
- Site secondaire situé route de Jallans à CHATEAUDUN : 68 places et le CRT pour personnes âgées.

ARTICLE 2 : L'autorisation globale a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. La durée de validité de la présente autorisation suit celle de l'autorisation de l'EHPAD. Le prochain renouvellement, total ou partiel, est notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnée à l'article L.312-8 du Code de l'action sociale des familles.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 et D313-7-2 du Code de l'action sociale et des familles, la présente autorisation est, totalement ou partiellement, réputée caduque si tout ou partie de l'activité de l'établissement n'est pas ouverte au public dans un délai d'un an suivant la notification de la décision d'autorisation.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement est déclaré aux autorités compétentes ayant délivré l'autorisation. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord des autorités compétentes pour la délivrer.

ARTICLE 5 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

**Entité juridique : CH de CHATEAUDUN**

N° FINESS : 28 050 007 5

Code statut juridique : 13 (établissement public communal hospitalier)

**Entité Etablissement principal : EHPAD de CHATEAUDUN – Site de Fédé**

N° FINESS : 28 050 008 3

Adresse : Rue de Fédé, 28200 CHATEAUDUN

Code catégorie établissement : 500 (EHPAD)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 40 (ARS-CD TG HAS PUI)

Triplets attachés à cet établissement principal d'une capacité de 161 places :

Code discipline : 924 (Accueil pour Personnes Agées)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)

Code clientèle : 711 (Personnes Agées dépendantes)

Capacité autorisée : 159 places dont 159 habilitées à l'aide sociale

Code discipline : 657 (Accueil Temporaire pour Personnes Agées)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)

Code clientèle : 711 (Personnes Agées dépendantes)

Capacité autorisée : 2 places dont 2 habilitées à l'aide sociale

**Entité Etablissement secondaire : EHPAD de CHATEAUDUN – Site de Jallans**

N° FINESS : 28 000 632 1

Adresse : Route de Jallans, 28200 CHATEAUDUN

Code catégorie établissement : 500 (EHPAD)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 40 (ARS-CD TG HAS PUI)

Triplets attachés à cet établissement secondaire d'une capacité de 68 places :

Code discipline : 924 (Accueil pour Personnes Agées)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)

Code clientèle : 711 (Personnes Agées dépendantes)

Capacité autorisée : 60 places dont 60 habilitées à l'aide sociale

Code discipline : 924 (Accueil pour Personnes Agées)

Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de Jour)

Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

Capacité autorisée : 6 places dont 6 habilitées à l'aide sociale

Code discipline : 657 (Accueil Temporaire pour Personnes Agées)  
Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)  
Code clientèle : 711 (Personnes Agées dépendantes)  
Capacité autorisée : 2 places dont 2 habilitées à l'aide sociale

*Dans le cadre du Centre de Ressources Territorial (CRT) :*

Code discipline : 412 (centre de ressources territorial pour les personnes âgées)  
Code activité / fonctionnement : 48 (tous modes d'accueil et d'accompagnement)  
Code clientèle : 700 (personnes âgées)

La zone d'intervention du CRT couvre les communes suivantes :

Alluyes	Gohory	Pré-Saint-Martin
Bonneval	Jallans	Saint-Christophe
Bouville	La Bazoches-Gouet	Saint-Denis-Lanneray
Brou	La Chapelle-du-Noyer	Saint-Maur-sur-le-Loir
Bullainville	Le Gault-Saint-Denis	Sancheville
Chapelle-Guillaume	Logron	Saumeray
Châteaudun	Marboué	Thiville
Cloyes-les-Trois-Rivières	Moléans	Trizay-lès-Bonneval
Conie-Molitard	Montboissier	Unverre
Dampierre-sous-Brou	Montharville	Vald'Yerre
Dancy	Moriers	Villampuy
Dangeau	Moulhard	Villemaury
Donnemain-Saint-Mamès	Neuvy-en-Dunois	Villiers-Saint-Orien
Flacey	Pré-Saint-Évroult	Yèvres

**ARTICLE 6 :** Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, et de la Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS, ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 7 : La Directrice générale des services du Département, la Directrice générale adjointe des Solidarités du Département, par intérim, le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le Directeur Départemental d'Eure-et-Loir de l'ARS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire et publié sur le site internet du Département d'Eure-et-Loir et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans le 07 avril 2026

La Directrice générale de l'agence  
régional de santé  
Du Centre-Val de Loire,  
Signé : Clara de BORT

Le Président du Conseil  
Départemental de l'Eure-et-Loir et  
par délégation  
La directrice générale adjointe des  
solidarités, par intérim  
Signé : Safiatou YIGANG

N° 2026-DOMS-PA28-022 enregistré le 07 avril 2026

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-04-08-00005

ARRETE N° 2026-DOMS-PA45-019

Portant autorisation de création d'un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places au sein de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Korian La Reine Blanche à OLIVET géré par la SAS La Reine Blanche (groupe Korian), sans changement de sa capacité totale de 101 places.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DU LOIRET**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE**

Portant autorisation de création d'un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) de 12 places au sein de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Korian La Reine Blanche à OLIVET géré par la SAS La Reine Blanche (groupe Korian), sans changement de sa capacité totale de 101 places.

Le Président du Conseil Départemental,  
La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé,

**VU** le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

**VU** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article D.312-155-01

**VU** le Code de la santé publique

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS)

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

**VU** la décision n° 2026-DG-DS-0001 portant délégation de signature de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire en date du 25 février 2026

**VU** la délibération du Conseil départemental prise lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021 élisant Monsieur Marc GAUDET en tant que Président du Conseil départemental du Loiret

**VU** l'arrêté du 22 décembre 2025 conférant délégations de signature au Responsable du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale

**VU** l'arrêté n° 2023-DSTRAT-0015 portant adoption du Projet Régional de Santé de la région Centre-Val de Loire en date du 26 octobre 2023

**VU** l'arrêté conjoint en date du 4 février 2019 portant renouvellement de l'autorisation de la structure EHPAD Korian Reine Blanche à OLIVET, gérée par la SAS La Reine Blanche à DEVECEY (groupe Korian), d'une capacité totale de 101 places

**VU** l'appel à candidatures pour la création de 15 Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) lancé par l'ARS Centre-Val de Loire en date du 29 septembre 2025

**VU** le projet déposé par la SAS Korian La Reine Blanche le 9 décembre 2025 sur la plateforme Démarche numérique

**VU** l'avis favorable de la commission de sélection en date du 21 janvier 2026

**VU** le courrier de réponse favorable de l'ARS en date du 10 février 2026

**CONSIDERANT QUE** le projet permet de répondre aux besoins des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées

**CONSIDERANT QUE** le projet répond aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des pôles d'activités et de soins adaptés

**CONSIDERANT QUE** le porteur du projet s'engage à répondre à toutes demandes d'indicateurs concernant l'activité du PASA

**CONSIDERANT QUE** le projet présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du Code de l'action sociale et des familles

## **ARRETEMENT**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à la SAS La Reine Blanche (groupe Korian) pour la création d'un PASA de 12 places au sein de l'EHPAD Korian La Reine Blanche à OLIVET à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2026.

La capacité totale de l'établissement reste fixée à 101 places d'hébergement permanent réparties comme suit :

- 73 places pour personnes âgées dépendantes,
- 28 places pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées,  
dont le PASA de 12 places.

**ARTICLE 2** : L'autorisation globale a été accordée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. La durée de validité de l'autorisation complémentaire concernant la création du PASA suit celle de l'autorisation de l'EHPAD. Le prochain renouvellement, total ou partiel, sera notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

**ARTICLE 3** : Conformément aux dispositions de l'article D. 313-7-2 du Code de l'action sociale et des familles, l'autorisation est réputée caduque en l'absence d'ouverture au public de l'établissement dans un délai de un an suivant la notification de la décision d'autorisation.

**ARTICLE 4** : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement est déclaré aux autorités compétentes ayant délivré l'autorisation. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord des autorités compétentes pour la délivrer.

**ARTICLE 5** : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

**Entité juridique : SAS La Reine Blanche (groupe Korian)**

N° FINESS : 25 001 834 8

Code statut juridique : 95 (société par actions simplifiées)

**Entité Etablissement : EHPAD Korian La Reine Blanche**

N° FINESS : 45 001 282 8

Adresse : 851 rue de la Vallée, 45160 OLIVET

Code catégorie établissement : 500 (EHPAD)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 43 (ARS-CD TG nHAS nPUI)

Triplets attachés à cet établissement d'une capacité totale de 101 places :

Code discipline : 924 (accueil pour personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 11 (hébergement complet internat)

Code clientèle : 711 (personnes âgées dépendantes)

Capacité autorisée : 73 places

Code discipline : 924 (accueil pour personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 11 (hébergement complet internat)

Code clientèle : 436 (personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

Capacité autorisée : 28 places

*Dans le cadre du PASA de 12 places :*

Code discipline : 961 (Pôle d'activité et de soins adaptés)

Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)

Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

ARTICLE 6 : L'établissement n'est pas habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

ARTICLE 7 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret et de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS, ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 8 : Le Directeur Général des Services du Département du Loiret, le Directeur Général Adjoint de l'ARS Centre-Val de Loire, le Directeur Général Adjoint du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale du Département du Loiret, la Directrice Départementale de l'ARS du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du Département du Loiret, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans le 08 avril 2026

Pour la directrice générale de l'agence  
régionale de santé du Centre-Val de  
Loire et par délégation,  
Le directeur de l'offre médico-sociale,  
Signé : Eric VAN WASSENHOVE

Pour le Président  
du Conseil départemental du  
Loiret et par délégation,  
Le Directeur général adjoint,  
Pôle Citoyenneté et Cohésion  
sociale,  
Signé : Romaric GUYON

N° 2026-DOMS-PA45-019 enregistré le 08 avril 2026

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-04-08-00004

ARRETE N° 2026-DOMS-PA45-053

Portant cessation d'activité totale et abrogation  
d'autorisation de la Petite Unité de Vie (PUV)  
d'ORLEANS d'une capacité de 24 lits  
d'hébergement permanent gérée par  
l'Association La Sainte Famille, à compter du 1er  
janvier 2026.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DU LOIRET**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE**

Portant cessation d'activité totale et abrogation d'autorisation de la Petite Unité de Vie (PUV) d'ORLEANS d'une capacité de 24 lits d'hébergement permanent gérée par l'Association La Sainte Famille, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Président du Conseil Départemental,  
La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** le Code de la santé publique

**VU** le Code des relations entre le public et l'administration

**VU** le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

**VU** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS)

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

**VU** la décision n° 2026-DG-DS-0001 en date du 25 février 2026 portant délégation de signature de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire

**VU** la délibération du Conseil départemental prise lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021 élisant Monsieur Marc GAUDET en tant que Président du Conseil départemental du Loiret

**VU** l'arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 22 décembre 2025 conférant délégations de signature au Responsable du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale

**VU** l'arrêté conjoint en date du 30 mai 2017 portant renouvellement de l'autorisation, autorisation de cession de l'autorisation de la petite unité de vie (PUV) l'Entraide pour personnes âgées dépendantes sise 3 rue Croix de la Malte 45000 ORLEANS, gérée par l'association l'Entraide, 3 rue Croix de Malte 45000 ORLEANS, au profit de l'association La Sainte Famille, 85 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS et actant le changement de locaux sis 11 rue de la Liberté 45000 ORLEANS, sans modification de la capacité totale soit 24 lits

**VU** le courrier de l'Association La Sainte Famille en date du 26 septembre 2025 informant de la fermeture de la PUV d'ORLEANS

**CONSIDERANT** que les locaux ne permettent pas d'accueillir un public avec une dépendance majorée

**CONSIDERANT** la difficulté pour la PUV d'accueillir et de trouver de nouveaux résidents, entraînant un déficit structurel faute d'activité

**CONSIDERANT** le projet de redéploiement des ESMS de l'association La Sainte Famille

**CONSIDERANT** les propositions de reclassement ou les solutions alternatives faites à tous les professionnels de la PUV

**CONSIDERANT QU'il** y a lieu en conséquence de prononcer la cessation définitive de l'activité de la PUV et d'abroger son autorisation

**CONSIDERANT QUE** la date d'effet de la cessation définitive de l'activité de la PUV a été fixée au 31 décembre 2025

## **ARRETENT**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La cessation d'activité totale de la PUV d'ORLEANS gérée par l'Association La Sainte Famille est prononcée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**ARTICLE 2** : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles, accordée pour la PUV d'ORLEANS et renouvelée par arrêté du 30 mai 2017, est abrogée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

ARTICLE 3 : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- La PUV d'ORLEANS, d'une capacité de 24 lits d'hébergement permanent, est fermée.
- Le n° Finess 45 001 416 2 de la PUV d'ORLEANS est fermé.

ARTICLE 4 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret et de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS, ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services du Département du Loiret, le Directeur Général Adjoint de l'ARS Centre-Val de Loire, le Directeur Général Adjoint du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale du Département du Loiret, la Directrice Départementale de l'ARS du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié sur le site internet du Département du Loiret [www.loiret.fr](http://www.loiret.fr), ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans le 08 avril 2026

Pour la directrice générale de l'agence  
régionale de santé du Centre-Val de  
Loire et par délégation,  
Le directeur de l'offre médico-sociale,  
Signé : Eric VAN WASSENHOVE

Pour le Président  
du Conseil départemental du  
Loiret et par délégation,  
Le Directeur général adjoint,  
Pôle Citoyenneté et Cohésion  
sociale,  
Signé : Romaric GUYON

N° 2026-DOMS-PA45-053 enregistré le 08 avril 2026

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-04-08-00006

ARRETE N° 2026-DOMS-PA45-054

Portant autorisation de modification de la répartition du public accueilli au sein de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Les Jardins de Sido de CHATILLON COLIGNY, sans changement de sa capacité totale de 100 places.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DU LOIRET**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE**

Portant autorisation de modification de la répartition du public accueilli au sein de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Les Jardins de Sido de CHATILLON COLIGNY, sans changement de sa capacité totale de 100 places.

Le Président du Conseil Départemental,  
La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé,

**VU** le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

**VU** le Code de l'action sociale et des familles

**VU** le Code de la santé publique

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS)

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

**VU** la décision n° 2026-DG-DS-0001 portant délégation de signature de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire en date du 25 février 2026

**VU** la délibération du Conseil départemental prise lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021 élisant Monsieur Marc GAUDET en tant que Président du Conseil départemental du Loiret

**VU** l'arrêté du 22 décembre 2025 conférant délégations de signature au Responsable du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale

**VU** l'arrêté conjoint en date du 7 septembre 2018 portant renouvellement de l'autorisation de la structure EHPAD Les Jardins de Sido à CHATILLON COLIGNY, gérée par le Conseil d'administration de l'EHPAD Les Jardins de Sido à CHATILLON COLIGNY, d'une capacité totale de 100 places

**VU** la convention tripartite pluriannuelle conclue entre les autorités compétentes et l'EHPAD Les Jardins de Sido le 15 septembre 2016

**CONSIDERANT** la convention tripartite pluriannuelle signée le 15 septembre 2016 mentionnant en page 5 une capacité de 22 places spécifiquement dédiées à l'accompagnement de personnes souffrant de troubles du comportement

**CONSIDERANT QUE** l'EHPAD Les Jardins de Sido de CHATILLON COLIGNY prend effectivement en charge 22 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés

**CONSIDERANT QUE** le projet n'engendre pas de moyens complémentaires et présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du Code de l'action sociale et des familles

## **ARRETENT**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à l'EHPAD Les Jardins de Sido de CHATILLON COLIGNY pour modifier la répartition du public accueilli.

Désormais, l'EHPAD Les Jardins de Sido de CHATILLON COLIGNY est autorisé pour une capacité inchangée de 100 places d'hébergement permanent réparties comme suit :

- 78 places pour personnes âgées dépendantes,
- 22 places pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées,
- dont un pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) de 12 places.

ARTICLE 2 : L'autorisation a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Le prochain renouvellement, total ou partiel, sera notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement est déclaré aux autorités compétentes ayant délivré l'autorisation. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord des autorités compétentes pour la délivrer.

ARTICLE 4 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

**Entité juridique : EHPAD Les Jardins de Sido**

N° FINESS : 45 000 074 0

Code statut juridique : 21 (établissement social et médico-social communal)

**Entité Etablissement : EHPAD Les Jardins de Sido**

N° FINESS : 45 000 221 7

Adresse : Chemin de la Messe, 45230 CHATILLON COLIGNY

Code catégorie établissement : 500 (EHPAD)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 41 (ARS-CD TG HAS nPUI)

Triplets attachés à cet établissement d'une capacité totale de 100 places :

Code discipline : 924 (accueil pour personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 11 (hébergement complet internat)

Code clientèle : 711 (personnes âgées dépendantes)

Capacité autorisée : 78 places dont 78 habilitées à l'aide sociale

Code discipline : 924 (accueil pour personnes âgées)

Code activité / fonctionnement : 11 (hébergement complet internat)

Code clientèle : 436 (personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

Capacité autorisée : 22 places dont 22 habilitées à l'aide sociale

Code discipline : 961 (pôle d'activité et de soins adaptés)

Code activité / fonctionnement : 21 (accueil de jour)

Code clientèle : 436 (personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret et de

Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS, ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services du Département du Loiret, le Directeur Général Adjoint de l'ARS Centre-Val de Loire, le Directeur Général Adjoint du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale du Département du Loiret, la Directrice Départementale de l'ARS du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du Département du Loiret, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans le 08 avril 2026

Pour la directrice générale de l'agence  
régionale de santé du Centre-Val de  
Loire et par délégation,  
Le directeur de l'offre médico-sociale,  
Signé : Eric VAN WASSENHOVE

Pour le Président  
du Conseil départemental du  
Loiret et par délégation,  
Le Directeur général adjoint,  
Pôle Citoyenneté et Cohésion  
sociale,  
Signé : Romaric GUYON

N° 2026-DOMS-PA45-054 enregistré le 08 avril 2026

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-04-08-00003

ARRETE N° 2026-DOMS-PH41-051

Actant le changement d'adresse du site  
secondaire de l'établissement  
et service de préorientation (ESPO) Les Rhuets de  
VOUZON géré par la Fondation COS Alexandre  
Glasberg, sans changement de sa capacité  
globale de 18 places réparties sur deux sites  
géographiques.

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE**

Actant le changement d'adresse du site secondaire de l'établissement et service de préorientation (ESPO) Les Rhuets de VOUZON géré par la Fondation COS Alexandre Glasberg, sans changement de sa capacité globale de 18 places réparties sur deux sites géographiques.

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

**VU** le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1

**VU** le Code de l'action sociale et des familles

**VU** le Code de la santé publique

**VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

**VU** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS)

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023

**VU** le décret n° 2020-1216 du 2 octobre 2020 relatif aux missions et aux conditions d'organisation et de fonctionnement des établissements et services de préorientation et de réadaptation professionnelle pour les personnes handicapées

**VU** le décret du 26 octobre 2018 portant reconnaissance de la Fondation COS Alexandre Glasberg, dont le siège est à PARIS (75) comme établissement d'utilité publique par transformation de l'association « COS » en application de l'article 20-2 de la loi no 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée sur le développement du mécénat

**VU** le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques

**VU** la décision n° 2026-DG-DS-0001 en date du 25 février 2026 portant délégation de signature de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire

**VU** l'arrêté de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire en date du 20 octobre 2017 portant autorisation d'implantation sur un site secondaire à ORLEANS du Centre de Pré-Orientation (CPO) « Les Rhuets » de VOUZON géré par l'Association « Le COS » sise à PARIS (75003), sans changement de sa capacité totale de 18 places

**VU** le déménagement du site secondaire de l'ESPO Les Rhuets au 15 allée du Clos Fleuri à ORLEANS (45000)

**CONSIDERANT QUE** le déménagement du site secondaire de l'ESPO Les Rhuets ne modifie pas les conditions de l'autorisation globale de fonctionnement de l'établissement

**CONSIDERANT QUE** le projet n'engendre pas de moyens complémentaires et présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article L. 314-3 du Code de l'action sociale et des familles

## **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Il est acté le changement d'adresse du site secondaire du centre de pré-orientation (CPO) devenu établissement et service de préorientation (ESPO) Les Rhuets de VOUZON géré par la Fondation COS Alexandre Glasberg.

Ce site secondaire est désormais situé au 15 allée du Clos Fleuri à ORLEANS (45000).

L'ESPO Les Rhuets, localisé sur deux sites géographiques, reste autorisé pour une capacité globale de 18 places pour la prise en charge de personnes présentant tous types de déficiences, en internat ou en accueil de jour, réparties comme suit :

- Site principal à VOUZON (n° Finess : 41 000 555 7) : 10 places d'internat,
- Site secondaire à ORLEANS (n° Finess : 45 002 087 0) : 8 places d'accueil de jour.

ARTICLE 2 : L'autorisation globale a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Le prochain renouvellement, total ou partiel, sera notamment subordonné aux résultats des évaluations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 et D. 313-7-2 du Code de l'action sociale et des familles, l'autorisation est réputée caduque en l'absence d'ouverture de tout ou partie au public de l'activité de l'établissement dans un délai de un an suivant la notification de la décision d'autorisation.

ARTICLE 4 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même Code.

ARTICLE 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement est déclaré à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer.

ARTICLE 6 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

**Entité juridique : Fondation COS Alexandre Glasberg**

N° FINESS : 75 072 123 5

Code statut juridique : 63 (fondation)

**Entité Etablissement principal : ESPO Les Rhuets**

N° FINESS : 41 000 555 7

Adresse : Lieu-dit Les Rhuets, 41600 VOUZON

Code catégorie établissement : 198 (établissement et service de préorientation)

Triplets attachés à cet établissement principal d'une capacité de 10 places :

Code discipline : 399 (préorientation adultes handicapés)

Code activité / fonctionnement : 11 (hébergement complet internat)

Code clientèle : 010 (toutes déficiences personnes handicapées, sans autre indication)

Capacité autorisée : 10 places

**Entité Etablissement secondaire : ESPO Les Rhuets – Site secondaire**

N° FINESS : 45 002 087 0

Adresse : 15 allée du Clos Fleuri, 45000 ORLEANS

Code catégorie établissement : 198 (établissement et service de préorientation)

Triplets attachés à cet établissement secondaire d'une capacité de 8 places :

Code discipline : 399 (préorientation adultes handicapés)

Code activité / fonctionnement : 21 (accueil de jour)

Code clientèle : 010 (toutes déficiences personnes handicapées, sans autre indication)

Capacité autorisée : 8 places

ARTICLE 7 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS, soit d'un télé-recours sur le site : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 8 : Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, la directrice départementale de Loir-et-Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 08 avril 2026,

Pour la directrice générale de l'agence régionale de santé  
du Centre-Val de Loire et par délégation,

Le directeur de l'offre médico-sociale,

Signé : Eric VAN WASSENHOVE

N° 2026-DOMS-PH41-051 enregistré le 08 avril 2026

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-04-09-00014

ARRETE N° 2026-DOMS-PH45-033

Portant révision de la programmation  
prévisionnelle de signature  
pour la période 2026 à 2030 des contrats  
pluriannuels d'objectifs et de moyens des  
établissements et services médico-sociaux pour  
les personnes en situation de handicap du  
département du Loiret

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DU LOIRET**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**ARRETE**

Portant révision de la programmation prévisionnelle de signature pour la période 2026 à 2030 des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap du département du Loiret

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire  
Le Président du Conseil Départemental du Loiret

**VU** le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses article L. 313-11 et L. 313-12-2

**VU** le Code général des collectivités territoriales

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en qualité de Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

**VU** la délibération du Conseil départemental prise lors de sa séance du 1er juillet 2021 élisant Monsieur Marc GAUDET en tant que Président du Conseil départemental du Loiret

**VU** l'arrêté du 22 décembre 2025 conférant délégations de signature au Responsable du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale

**VU** l'arrêté n° 2025-DOMS-PH45-057 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et du Président du Conseil Départemental du Loiret en date du 21 aout 2025 portant révision de la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements et services médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap du département du Loiret pour la période 2022-2027

**CONSIDERANT** l’instruction budgétaire des établissements et services médico-sociaux du 22 mai 2024 portant le calendrier de signature des CPOM jusqu’au 31 décembre 2026

## **ARRETENT**

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : Le présent arrêté modifie la programmation de signature des CPOM prévue par l’arrêté ARS n°2025-DOMS-PH45-057 de la Directrice Générale de l’Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et du Président du Conseil Départemental du Loiret.

ARTICLE 2 : Les établissements et services médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap sous compétence exclusive de l’Agence Régionale de Santé ou conjointe avec le Conseil départemental font l’objet d’un CPOM conclu dans les conditions prévues à l’article L. 313-12 du code de l’action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La liste annexée au présent arrêté précise l’identification des organismes gestionnaires gérant des établissements et services accueillant des personnes en situation de handicap concernés par un CPOM, ainsi que l’année prévisionnelle de signature du CPOM.

ARTICLE 4 : Cette programmation portant sur les années 2026 à 2030 peut être révisée annuellement par les autorités de tarification et de contrôle compétentes.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l’objet :

- d’un recours gracieux devant la Directrice Générale de l’ARS et le Président du Conseil départemental ;
- d’un recours contentieux formé devant le tribunal administratif compétent.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre - Val de Loire et le Directeur Général des services départementaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département du Loiret et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans le 09 avril 2026,

La Directrice générale de l'agence  
régional de santé  
Du Centre-Val de Loire,  
Signé : Clara de BORT

Pour le Président  
du Conseil départemental du  
Loiret et par délégation,  
Le Directeur général adjoint,  
Pôle Citoyenneté et Cohésion  
sociale,  
Signé : Romaric GUYON

N° 2026-DOMS-PH45-033 enregistré le 09 avril 2026

**Annexe de l'arrêté n°2026-DOMS-PH45-033 portant fixation de la liste des établissements et services médicaux-sociaux pour les personnes en situation de handicap devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens sur la période 2026-2030.**

Finess entité juridique	Raison sociale de l'organisme gestionnaire	Libellé catégorie	Finess entité géographique	Raison sociale de l'entité géographique	Commune	Année prévisionnelle de signature du CPOM (Avec effectivité du CPOM au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année)				
						2026	2027	2028	2029	2030
450000088	CH REGIONAL ORLEANS	C.A.M.S.P.	450009683	CAMSP POLYVALENT DU CHRO	ORLEANS		Renouvellement			
450000633	T'HAND'M (APIRJSO)	I.M.E.	450013735	DAME LES CHATELIER	SAINT HILAIRE SAINT MESMIN				Renouvellement	
450000633	T'HAND'M (APIRJSO)	Inst. Déf. Auditifs	450000443	DAME IRJS	SAINT JEAN DE LA RUELE				Renouvellement	
450000633	T'HAND'M (APIRJSO)		410008379	CAIS BLOIS (centre ressource)	BLOIS				Renouvellement	
450000633	T'HAND'M (APIRJSO)	E.S.A.T.	450008313	ESAT LA COURONNERIE	OLIVET				Renouvellement	
450000633	T'HAND'M (APIRJSO)	E.A.N.M	450009840	EANM LA COURONNERIE (SSO)	OLIVET				Renouvellement	
450000633	T'HAND'M (APIRJSO)	SAVS	450002522	SAVS	ORLEANS				Renouvellement	
450000633	T'HAND'M (APIRJSO)	S.A.M.S.A.H.	450017009	SAMSAH	ORLEANS				Renouvellement	

450000658	FONDATION VAL DE LOIRE LOUISE HOUDRE	I.M.E.	450000054	IME RIVE DU BOIS	NEUVILLE AUX BOIS	-	Contrat initial		
450001177	AFP AI	E.A.N.M	450009238	EANM "LES CEDRES"	PITHIVIERS	Contrat initial			
450001177	AFP AI	E.A.M	450017249	EAM Guignesoileil (FV + FAM)	PITHIVIERS LE VIEIL	Contrat initial			
450001177	AFP AI	E.S.A.T.	450008347	ESAT LES CEDRES	PITHIVIERS	Contrat initial			
450001177	AFP AI	Appartement annexe	450001177	EANM "LES CEDRES"	PITHIVIERS	Contrat initial			
450001177	AFP AI	FVJ	450001177	EANM "LES CEDRES"	PITHIVIERS	Contrat initial			
450001177	AFP AI	S.A.V.S.	450011879	S.A.V.S.	PITHIVIERS	Contrat initial			
450003413	ASSOCIATION SESAME AUTISME LOIRET	I.M.E.	450003421	DAME CIGALE	LA FERTE SAINT AUBIN				Renouvellement
450003413	ASSOCIATION SESAME AUTISME LOIRET	I.M.E.	450021845	UEM - SITE SECONDAIRE	SAINT DENIS EN VAL				Renouvellement
450003413	ASSOCIATION SESAME AUTISME LOIRET	E.A.M	450005699	EAM LE HAMEAU DE JULIEN	BOIGNY SUR BIONNE				Renouvellement
450003413	ASSOCIATION SESAME AUTISME LOIRET	S.A.M.S.A.H.	450024179	SAMSAH	ST JEAN DE BRAYE				Renouvellement
450003413	ASSOCIATION SESAME AUTISME LOIRET	S.A.V.S.		SAVS					Renouvellement

450003892	AEFH	E.A.M	450003728	EAM le Petit Cormier (FV + FAM)	SAINT JEAN DE BRAYE	Contrat initial				
450003892	AEFH	E.A.N.M	450003900	EANM LA Sablonnière	MARIGNY LES USAGES	Contrat initial				
450007109	ALVE	S.A.M.S.A.H.	450014758	SAMSAH ALVE 45	SARAN	Contrat initial				
450007109	ALVE	S.A.V.S.	450007778	SAVS	SARAN	Contrat initial				
450008040	ADAPEI 45	I.M.E.	450000468	DAME ORLEANS	ORLEANS					Renouvellement
450008040	ADAPEI 45	I.M.E.		Dispositif d'AutoRégulation (DAR)	ORLEANS					Renouvellement
450008040	ADAPEI 45	I.M.E.	450000492	DAME NEULAT	MONTARGIS					Renouvellement
450008040	ADAPEI 45	I.M.E.		UEEA	CHALETTE SUR LOING					Renouvellement
450008040	ADAPEI 45	I.M.E.	450000500	DAME JOINVILLE	PITHIVIERS					Renouvellement
450008040	ADAPEI 45	I.M.E.		DAR	PITHIVIERS					Renouvellement
450008040	ADAPEI 45	I.M.E.	450008305	DAME LES PETITES BROSSES	NEVOY					Renouvellement
450008040	ADAPEI 45	I.M.E.	450015888	ACCUEIL TEMPORAIRE	NEVOY					Renouvellement
450008040	ADAPEI 45	E.A.N.M	450003942	EANM "LE CLAIR RUISSEAU"	POILLY LEZ GIEN					Renouvellement

450008040	ADAPEI 45	E.A.N.M	450013826	EANM « LES TERRES BLANCHES »	AMILLY					Renouvellement
450008040	ADAPEI 45	E.A.N.M	450012489	EANM LES TISONS	ORLEANS					Renouvellement
450008040	ADAPEI 45	Foyer de vie A.H.	450013602	FOYER DE VIE LA FONTAINE	GIEN					Renouvellement
450008040	ADAPEI 45	F.A.M.	450006069	FAM RESIDENCE LA FONTAINE	GIEN					Renouvellement
450008040	ADAPEI 45	E.A.N.M	450018379	EANM LES TISONS	SEMOY					Renouvellement
450008040	ADAPEI 45	E.A.M	450005988	EAM CHENE MAILLARD (FV + FAM)	SARAN					Renouvellement
450008040	ADAPEI 45	M.A.S.	450023745	MAS (Unité Résidentielle Situation complexes)	SARAN					Renouvellement
450008040	ADAPEI 45	E.A.M	450006259	EAM LA GRIMBONNERIE (FV + FAM)	VILLEMANDE UR					Renouvellement
450008040	ADAPEI 45	E.S.A.T.	450008644	ESAT RURAL LES RATELIERS	AMILLY					Renouvellement
450008040	ADAPEI 45	S.A.V.S.	450023486	SAVS ORLEANS	ORLEANS					Renouvellement
450008040	ADAPEI 45	S.A.V.S.	450012422	SERVICE ACCOMPAGNEMENT VIE SOCIALE "LES TERRES BLANCHES "	AMILLY					Renouvellement
450010913	ADPEP 45	I.M.E.	450000567	DAME ORLEANS (site principal)	ORLEANS					Renouvellement
450010913	ADPEP 45	I.M.E.	450000419	DAME Le Château (site secondaire)	BAULE					Renouvellement

450010913	ADPEP 45	I.M.E.	450000427	DAME CHANTEMERLE (site secondaire)	GIEN				Renouvellement
450010913	ADPEP 45	S.E.S.S.A.D.	450009188	SESSAD DTP	SAINT JEAN LE BLANC				Renouvellement
450010913	ADPEP 45	S.E.S.S.A.D.	450019062	SESSAD PRO	OLIVET				Renouvellement
450010913	ADPEP 45	S.E.S.S.A.D.	450020433	UEMA DE BOIGNY SUR BIONNE	BOIGNY SUR BIONNE				Renouvellement
450010913	ADPEP 45	S.E.S.S.A.D.		UEMA LORRIS	LORRIS				Renouvellement
450010913	ADPEP 45	S.E.S.S.A.D.		UEEA	ORLEANS LA SOURCE				Renouvellement
450010913	ADPEP 45	C.M.P.P.	450000369	CMPP	MONTARGIS / GIEN				Renouvellement
450010913	ADPEP 45	C.A.M.S.P.	450017942	CAMSP	MONTARGIS / GIEN				Renouvellement
450010913	ADPEP 45	E.A.N.M	450001920	EANM Les Droits de l'Homme	ORLEANS				Renouvellement
450010913	ADPEP 45	E.A.N.M	450013115	EANM LES HAUTS DE GIEN	GIEN				Renouvellement
450010913	ADPEP 45	M.A.S.	450014121	MAS LA DEVINIERE	SAINT JEAN DE BRAYE				Renouvellement
450010913	ADPEP 45	M.A.S.	450015839	MAS LES SAULNIERS (site secondaire)	BOIGNY SUR BIONNE				Renouvellement
450010913	ADPEP 45	E.S.A.T.	450012976	ESAT PEP GIENNOIS	DAMPIERRE EN BURLY				Renouvellement
450010913	ADPEP 45	E.S.A.T.	450014329	ESAT SERVIPEP	SAINT JEAN DE BRAYE				Renouvellement

450010913	ADPEP 45	S.A.M.S.A.H.	450010020	SAMSAH PEP 45 ST JEAN DE BRAYE	SAINT JEAN DE BRAYE				Renouvellement	
450010913	ADPEP 45	S.A.M.S.A.H.	450024799	SAMSAH Service Relais	SAINT JEAN LE BLANC				Renouvellement	
450010913	ADPEP 45	S.A.V.S.	450018262	SAVS Les Droits de l'Homme	ORLEANS				Renouvellement	
450010913	ADPEP 45	EANM (FVJ/SSO)	450010913	EANM LES HAUTS DE GIEN	GIEN				Renouvellement	
450010913	ADPEP 45	S.A.V.S.	450018270	SAVS les Hauts de Gien	GIEN				Renouvellement	
450010913	ADPEP 45	S.S.I.A.D.	450018932	SSIAD ADPEP 45 ST JEAN DE BRAYE	SAINT JEAN DE BRAYE				Renouvellement	
450011358	APHL	E.A.N.M	450008578	EANM SAINT- MARCEAU	ORLEANS	-			Renouvellement	
450011358	APHL	E.A.N.M	450009113	EANM LES CERISIERS	ORLEANS	-			Renouvellement	
450011358	APHL	E.A.N.M	450013859	EANM « PAUL CADOT»	ORLEANS	-			Renouvellement	
450011358	APHL	E.A.M	450020466	EAM LA CLAIRIERE	FLEURY LES AUBRAIS	-			Renouvellement	
450011358	APHL	SAVS	450023965	SAMOVie	SAINT JEAN DE BRAYE	-			Renouvellement	
450011358	APHL	E.S.A.T.	450009089	ESAT PAUL LEBRETON	SAINT JEAN DE BRAYE	-			Renouvellement	
450011507	AIDAPHI	I.T.E.P.	450000328	DITEP	SAINT JEAN DE BRAYE				Renouvellement	
450011507	AIDAPHI	S.E.S.A.D.		SESSAD	ORLEANS				Renouvellement CPOM régional	

450011507	AIDAPHI	C.A.M.S.P.			CAMSP	ORLEANS							
450011507	AIDAPHI	C.M.P.P.	450000351		CMPP DE SAINT JEAN DE BRAYE	SAINT JEAN DE BRAYE							
450013396	APAJH 45	E.A.N.M	450014667		EANM LE KIOSQUE	SARAN		Contrat initial					
450013396	APAJH 45	Foyer Poly.A.H.	450018304		FOYER OCCUPATIONNEL	ORLEANS		Contrat initial					
450013396	APAJH 45	E.A.M	450013404		EAM L'HERBAUDIERE	MEUNG SUR LOIRE		Contrat initial					
450013396	APAJH 45	E.S.A.T.	450020185		ESAT APAJH 45	MEUNG SUR LOIRE		Contrat initial					
450013396	APAJH 45	S.A.V.S.	450011788		SAVS	OLIVET		Contrat initial					
450013727	ASSOCIATION LES CLOS DU LOIRET	I.M.E.	450000773		DAME CLOS SAINT MARTIAL	CHATEAUNE UF SUR LOIRE		Renouvellement APS contrat initial CD					
450013727	ASSOCIATION LES CLOS DU LOIRET	E.A.M	450000401		EAM "CLOS ROY"	LORRIS		Contrat initial					
750804767	ASSOCIATION ŒUVRE FALRET	E.A.M	450018569		EAM ISAMBERT SAGESSE	OLIVET		Contrat initial					
610000754	FONDATION ANAIS	F.A.M.	450018833		FAM ANAIS	FLEURY LES AUBRAIS							Renouvellement CPOM régional
640013546	VIVRE ET DEVENIR	I.E.M.	450002019		DAME	DADONVILLE		CPOM interdépartemental					



750721300	FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	Foyer de vie A.H.	450016399	FOYER DE VIE D'ARTENAY	ARTENAY		Contrat initial		
750721300	FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	F.A.M.	450016969	FAM D'ARTENAY	ARTENAY		Contrat initial		
750721300	FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	E.S.A.T.	450009246	ESAT CHATEAU D'AUVILLIERS	ARTENAY		Contrat initial		
750721300	FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	S.A.V.S.	450017843	SERVICE ACCOMPAGNEMENT VIE SOCIALE	ARTENAY		Contrat initial		
750812117	INSTITUT LES CENT ARPENTS	E.A.N.M	450001946	EANM LES CENT ARPENTS	SARAN			Renouvellement	
750812117	INSTITUT LES CENT ARPENTS	E.A.N.M	450009279	EANM LES CENT ARPENTS	SARAN			Renouvellement	
750812117	INSTITUT LES CENT ARPENTS	E.S.A.T.	450009303	ESAT JEAN PINAUD	SARAN			Renouvellement	
750812117	INSTITUT LES CENT ARPENTS	S.A.V.S.	450017850	SERVICE ACCOMPAGNEMENT VIE SOCIALE	SARAN			Renouvellement	

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-04-14-00001

Décision 2026-SPE-0008 portant modif  
habilitation organisme formation DIGIVODA  
-version raa

**DECISION N° 2026-SPE-0008**

**portant modification de l'habilitation de l'organisme « DIGIVODA » à dispenser la formation et l'évaluation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique**

**La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,**

- VU** le code de la santé publique, et notamment l'article R.1311-3 ;
- VU** le code du travail et notamment son article R.6351-1 ;
- VU** l'arrêté du 5 mars 2024 pris en application de l'article R.1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel ;
- VU** la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;
- VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT, directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;
- VU** la décision n°2026-DG-DS-0001 signée de Madame Clara de BORT du 25 février 2026 attribuant à Monsieur Jean-Christophe COMBOROURE, en qualité de directeur de la santé publique et environnementale au sein de l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire, délégation de signature pour les habilitations des organismes délivrant la formation aux conditions d'hygiène et de salubrité relatives à l'activité de tatouage, piercing corporel et maquillage permanent ;
- VU** les pièces du dossier, notamment la production du numéro d'enregistrement 119224488592 de la déclaration d'activité de l'organisme de formation et d'évaluation ;
- VU** la décision N°2025-SPE-0096 rendue le 16 décembre 2025 portant habilitation de l'organisme DIGIVODA à dispenser la formation et l'évaluation ;

**VU** la mise à jour des salles de formation effectuée par l'organisme « DIGIVODA », représenté par Monsieur ADJEMI Samy, données évoquées par courriel le 10 avril 2026 par monsieur Christophe Jérémie ;

## **DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'organisme « DIGIVODA », représenté par Monsieur ADJEMI Samy, 5 Rue Jules Barbier 92290 Châtenay-Malabry est à nouveau habilité à dispenser la formation et l'évaluation prévues à l'article R.1311-3 du code de la santé publique dans les locaux suivants situés au 38, rue Abbé Pasty 45400 FLEURY LES AUBRAIS ainsi qu'au 58 rue Georges Sand 37000 TOURS et également dans l'espace « La Fabrique » situé au pôle tertiaire Libération -70 avenue de la Libération 18000 BOURGES.

Le jury d'évaluation de cette formation a été revu avec ajout de trois nouveaux membres et est constitué d'au moins trois des personnes suivantes :

- Pour la catégorie « représentant du secteur professionnel extérieur au centre de formation » avec capacité à exercer la fonction de président de jury :

-Madame HAMEL Millie, tatouage et perçage

-Madame BENHEBBAL Pauline, tatouage

- Pour la catégorie « représentant du secteur professionnel extérieur au centre de formation »

-Monsieur LANCON Jimmy-Lee, tatouage

-Monsieur LEGER Jordan, tatouage

-Madame DAVID Fanny, tatouage et perçage

-Madame COTTEN Manon, tatouage

-Monsieur POILDESSOUS Georges, tatouage et perçage

- Pour la catégorie « représentant du centre de formation » et personne qualifiée en hygiène hospitalière :

-Madame Viviane CREHIN

**ARTICLE 2** : La décision du jury attestant la réussite de l'examen pour chacun des candidats ayant satisfait aux critères d'évaluation sera transmise à l'ARS, accompagnée d'une fiche récapitulative. Toute modification dans la composition du jury sera communiquée sans délai à l'ARS.

**ARTICLE 3** : La présente habilitation est valable à compter de la notification de cette décision et pour une durée de cinq ans. En cas de non-respect constaté par l'administration des engagements pris dans le cadre du dossier déposé pour l'autorisation, l'habilitation peut être suspendue ou retirée.

**ARTICLE 4** : La présente décision pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- Soit d'un recours gracieux devant la directrice Générale de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire – Cité Coligny, 131 rue du Faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 ORLEANS cedex.
- Soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans -28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1

**Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

**ARTICLE 5** : Le Directeur de la santé publique et environnementale de l'Agence régionale de santé Centre – Val de Loire, est chargé de l'application du présent arrêté, lequel sera notifié à l'organisme « DIGIVODA » et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 14 avril 2026

Par délégation de la directrice générale de l'ARS Centre Val de Loire,

Le directeur de la santé publique et environnementale

Signé : Jean-Christophe COMBOROURE